



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUILLET 2018**

Le **lundi 2 juillet 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Christian LETEURTRE à Daniel ROUSSEL, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Tony LACROIX à Réjan SAUPIN, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Catherine LEROUX, Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE,
DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE ET DU DEPARTEMENT DE SEINE
MARITIME DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE DE LA
HAUTEVILLE - CM/18/085**

La Ville du Trait prévoit de réaliser des travaux d'aménagement et de mise en accessibilité du cimetière de la Hauteville afin de pouvoir accueillir 100 places supplémentaires sur le terrain d'assiette non encore aménagé.

Dans le cadre de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce projet aura également pour finalité d'assurer un entretien écologique des espaces paysagers et enherbés qui seront créés.

De ce fait, un matériel adapté et alternatif à l'utilisation de produits phytosanitaires sera nécessaire aux agents du service Cadre de Vie, en charge de l'entretien de ce site.

Une démarche de sensibilisation des habitants aux changements dans la gestion de l'entretien du site sera, par ailleurs, entreprise.

Afin de solliciter une aide financière, conditionnée à un plan de gestion « zéro phyto », auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération en date du 18 décembre 2017 avait été adoptée pour l'adhésion de la commune au dispositif d'accompagnement (formule « azuré ») proposé par la Métropole et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON).

Ce partenariat aboutira à la mise en œuvre de ce plan de gestion « zéro phyto » sur le territoire de la commune, dont le cimetière de la Hauteville, avec notamment pour objectifs la gestion différenciée des espaces publics, la définition d'un plan d'entretien des espaces verts ainsi que d'un plan de désherbage, la formation et l'accompagnement des agents.

En vue d'une labellisation, la commune actera son engagement par la signature d'une charte de « bonne conduite ».

L'enveloppe financière globale permettant la réalisation des travaux est estimée à 160 000€ HT soit 200 000€ TTC en 2 phases. Le projet financier sera définitif à ouverture des offres après consultation des entreprises.

Pour le financement de ces travaux, le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire souhaite solliciter une aide financière auprès :

- de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour un taux de 50% du montant des travaux d'enherbement et d'acquisition de matériel alternatif et d'un taux de 20% du montant du plan de communication,

Ainsi qu'un Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) auprès :

- de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre de l'enveloppe A (espaces non métropolitains) pour un taux de 20% du montant HT des travaux,

Et enfin une demande de subvention auprès :

- du Département de Seine Maritime pour un taux de 20% du montant HT des travaux de mise en accessibilité (avec plafond de dépense subventionnable à 30 000€ HT).

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
	Montant		Montant	%
Aménagements VRD et paysager du cimetière avec mise en accessibilité	160 000€	Agence de l'eau Seine Normandie (50% du montant HT de l'enherbement et acquisition du matériel d'entretien alternatif) + plan de communication à hauteur de 20%	40 000€	20,00%
		FSIC Métropole Rouen Normandie Enveloppe A – espaces non métropolitains (20% du montant HT)	32 000€	16,00%
		Département de Seine Maritime pour les travaux de mise en accessibilité prévus et inscrits dans l'agenda d'Accessibilité Programmée Ad'AP transmis à la préfecture et ayant fait l'objet d'un avis de récépissé de dépôt à la Préfecture (20% du montant HT avec un plafond de dépense subventionnable à 30 000€ HT)	6 000€	3,00%
TVA	40 000€	Autofinancement	89 192€	44,60%
		FCTVA	32 808€	16,40%
Total TTC	200 000€	Total TTC	200 000€	100,00%

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les demandes d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) auprès de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'une demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime dans le cadre des travaux d'aménagement du cimetière de la Hauteville.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 5215-26 et L.5217-7,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE D'APPROUVER le plan de financement présenté.

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour solliciter les demandes d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) auprès de la Métropole Rouen Normandie ainsi que la demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime.

DE S'ENGAGER dès notification de l'accord du Fonds de concours et des subventions à procéder à la réalisation des travaux.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 03 juillet 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

